

3 Projet d'établissement

En cohérence avec le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur, « *le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires...* » (Projet de décret définissant les missions de l'enseignement, article 67.)

Notre projet d'établissement comporte différents volets : un projet d'action pédagogique, un projet d'action éducative et un projet d'animation pastorale.

En tant qu'école chrétienne, nous devons :

Etre un « service social » comme toute école, c'est à dire :

- veiller au développement de la personne dans son entièreté tant au niveau corporel, intellectuel, affectif, social que spirituel ;
- aider nos élèves, selon leurs capacités, à devenir des citoyens responsables ;
- développer les aptitudes nécessaires pour rendre possible une future insertion sociale et professionnelle.

Promouvoir les valeurs chrétiennes comme le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, **la solidarité responsable**, l'attention permettant à chacun de trouver sa place au sein de notre établissement.

Nous avons choisi comme valeur prioritaire le **respect** de l'autre et la **confiance** dans les possibilités de chacun. Nous veillons à ce que nos actions concrètes se passent dans le respect mutuel (entre enfants, entre adultes, entre adultes et enfants). Nous laissons à l'enfant une certaine autonomie avec un regard bienveillant afin de lui donner le **temps** et les **moyens** nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

En tant qu'école d'enseignement spécialisé, nous proposons :

Un enseignement de type 1 destiné aux enfants présentant un retard mental léger et pour lesquels les notions concrètes sont privilégiées lors des apprentissages scolaires.

De nombreuses activités fonctionnelles permettent de développer des apprentissages ayant du sens dans la vie future de l'élève. Les outils numériques, « l'école du dehors », les structures répétitives permettent de fixer les apprentissages.

Un enseignement de type 2 destiné aux enfants ayant un retard mental modéré à sévère. Nous proposons différentes pédagogies :

- organisation d'une classe maternelle et de deux classes primaires à pédagogie adaptée TEACCH ;
- organisation de 2 classes inclusives : Bastogne et Heinstert ;
- classe du dehors ;
- méthodes de communication alternatives : PECS, Sesame, ... ;
- utilisation du local snoezelen.

Un enseignement de type 8 destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles d'apprentissage. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole (dysphasie/aphasie), dans l'apprentissage de la lecture (dyslexie), de l'écriture (dysgraphie, dyspraxie) ou du calcul (dyscalculie), sans qu'il y ait de retard mental ou de déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ces difficultés doivent être considérées comme des troubles complexes aux origines multifactorielles pour lesquels nous proposons :

- organisation d'une classe à pédagogie adaptée : classe de langage (dysphasie/aphasie) ;
- organisation d'une classe flexible ;
- utilisation d'outils numériques ;
- préparation au CEB et prévision d'un retour à l'enseignement ordinaire en proposant des apprentissages adaptés ;
- partenariat dans de nombreux projets d'intégration.

Le projet d'établissement comporte différents volets : un projet d'action pédagogique, un projet d'action éducative et un projet d'animation pastorale.

L'intégration :

Afin de promouvoir la formation des élèves à besoins spécifiques, l'intégration dans l'enseignement ordinaire d'un élève inscrit dans l'enseignement spécialisé peut être organisée selon certaines modalités.

La réalisation d'un projet d'intégration nécessite l'accord des différents partenaires potentiels que sont l'élève, ses parents (ou représentants), l'école spécialisée dont dépend le pôle territorial et l'école ordinaire. Le centre PMS qui assure la guidance de l'élève avant l'entrée dans son projet émet un avis non contraignant sur le projet d'intégration. Chaque projet d'intégration est un projet individuel à construire autour du [Plan Individuel d'Apprentissage \(P.I.A\)](#) de l'élève.

Il existe différents types d'intégration :

- **Intégration permanente totale**

L'élève suit **tous les cours dans l'enseignement ordinaire**, pendant **toute l'année scolaire**, tout en bénéficiant, en fonction de ses besoins, de la gratuité des transports de son domicile à l'établissement ordinaire qu'il fréquente et d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

- **Intégration permanente partielle**

L'élève suit **certains cours dans l'enseignement ordinaire** et les autres dans l'enseignement spécialisé pendant **toute l'année scolaire**. Il continue à bénéficier de la gratuité des transports scolaires de son domicile à l'école d'enseignement spécialisé dans laquelle il est inscrit.

- **Intégration temporaire partielle**

L'élève suit **une partie des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une ou plusieurs périodes déterminées de l'année scolaire**. Il continue à bénéficier de la gratuité des transports scolaires de son domicile à l'école d'enseignement spécialisé dans laquelle il est inscrit.

L'équipe éducative est composée :

- d'enseignants : titulaire, MAE/MEI, maître d'éducation physique, maître d'éveil, maître de formation musicale ;
- de personnel paramédical (logopède, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, puéricultrice et infirmière) ;
- de plusieurs éducateurs ;
- d'une aide administrative.

Le C.P.M.S. libre de Bastogne assure la guidance de l'école.

1.1 Notre projet d'action pédagogique

1. Un projet éducatif et pédagogique communs facilitent le passage du fondamental au secondaire.
2. Des conseils de classe auxquels participe toute l'équipe éducative (enseignants, personnel paramédical ainsi que le centre P.M.S.) sont organisés au minimum quatre fois par an. Un conseil de classe supplémentaire (exceptionnel) peut être organisé en fonction de besoins.
3. Le projet de l'élève est une condition indispensable à l'inscription. Celui-ci est le point de départ de son P.I.A. (plan individuel d'apprentissage) qui sera élaboré tout au long de sa scolarité lors des conseils de classe.
4. Les bulletins, les réunions de parents et le journal de classe encouragent la communication avec les parents.
5. Des activités extérieures (hippothérapie, piscine, excursions, voyages, ...) permettent à nos élèves de développer des comportements citoyens. La présence de stagiaires (logopèdes, régents, instituteurs, assistants sociaux, éducateurs) est planifiée tout au long de l'année.
6. L'équipe éducative de l'enseignement de type 8 est attentive aux élèves susceptibles de réintégrer l'enseignement ordinaire par la mise en place d'un projet d'intégration en collaboration avec l'école d'enseignement ordinaire.

En équipe pédagogique, nous avons opté pour un objectif prioritaire en langue maternelle. Nous souhaitons assurer la qualité et la continuité dans les apprentissages ; principalement en développant les **compétences des enfants** en lire, écrire, écouter **et** parler. Nous prenons en compte les possibilités de l'enfant.

1.2 Notre projet d'action éducative

1. Dès l'inscription de l'élève, une attention particulière lui est portée, celle-ci est entretenue dès son arrivée le matin jusqu'à son départ en fin de journée.
2. Chaque enfant peut bénéficier d'une rencontre individuelle avec toute personne de l'équipe éducative.
3. Les parents sont nos partenaires dans notre travail d'éducation. Nous les impliquons dans la vie de l'école au travers notamment des réunions du comité de parents, des réunions de parents, du conseil de participation, des fêtes d'école, ...
4. Un travail en partenariat avec les différents services sociaux encadrant le jeune et sa famille est mis en place par le service social de l'école et la direction.
5. A la demande, l'équipe du centre P.M.S. libre de Bastogne (assistant social et psychologue) peut être présente à l'école.
6. Le respect des personnes, du matériel et de l'horaire sont la base de règlement de l'école qui est préventif avant d'être répressif.
7. L'école citoyenne et le soutien aux comportements positifs permettent de développer les comportements attendus chez les élèves.

8. L'école est ouverte de 8h00 à 18h00.

Les cours commencent à 8h35 et se terminent à 15h45.

1.3 Notre projet d'animation pastorale

En plus du cours de religion et de la « vie de tous les jours », les valeurs chrétiennes nourrissent des moments privilégiés :

1. Les animations aux moments forts de l'année liturgique (Noël et Pâques).
2. Les célébrations eucharistiques aux moments forts de l'année scolaire (rentrée et fin d'année).

Direction : Catherine Thiry